

# NOTE DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2026



*Conservatoire des Alpes-Maritimes*  
*Palais des Rois Sardes, 10 rue de la Préfecture - 06300 NICE*  
*+33 (0)4.93.83.60.40 - [contact@conservatoire06.fr](mailto:contact@conservatoire06.fr)*

## I. CADRE GÉNÉRAL

---

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Conservatoire des Alpes-Maritimes. Elle est également disponible sur le site internet [www.conservatoire06.fr](http://www.conservatoire06.fr).

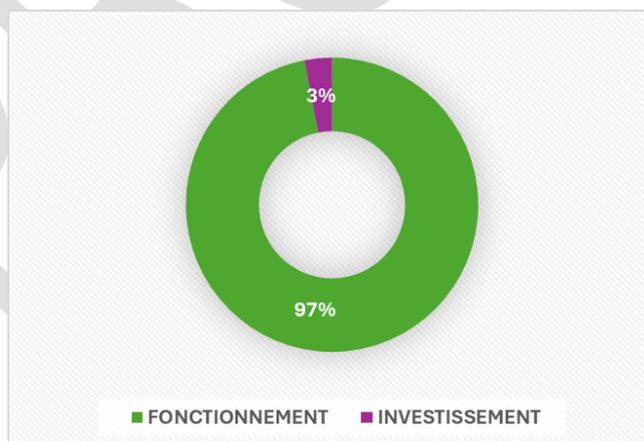
Le budget primitif est voté par chapitre et par nature avec présentation fonctionnelle, suivant l'instruction comptable M57.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Conservatoire. Le Budget Primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours suivant son adoption.

Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Un **budget global 2026 de 2 808 754,56 €**, prudent et maîtrisé, construit dans le respect des engagements formulés lors du débat d'orientations budgétaires présenté en séance du 17 décembre 2025.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du Conservatoire.



## II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

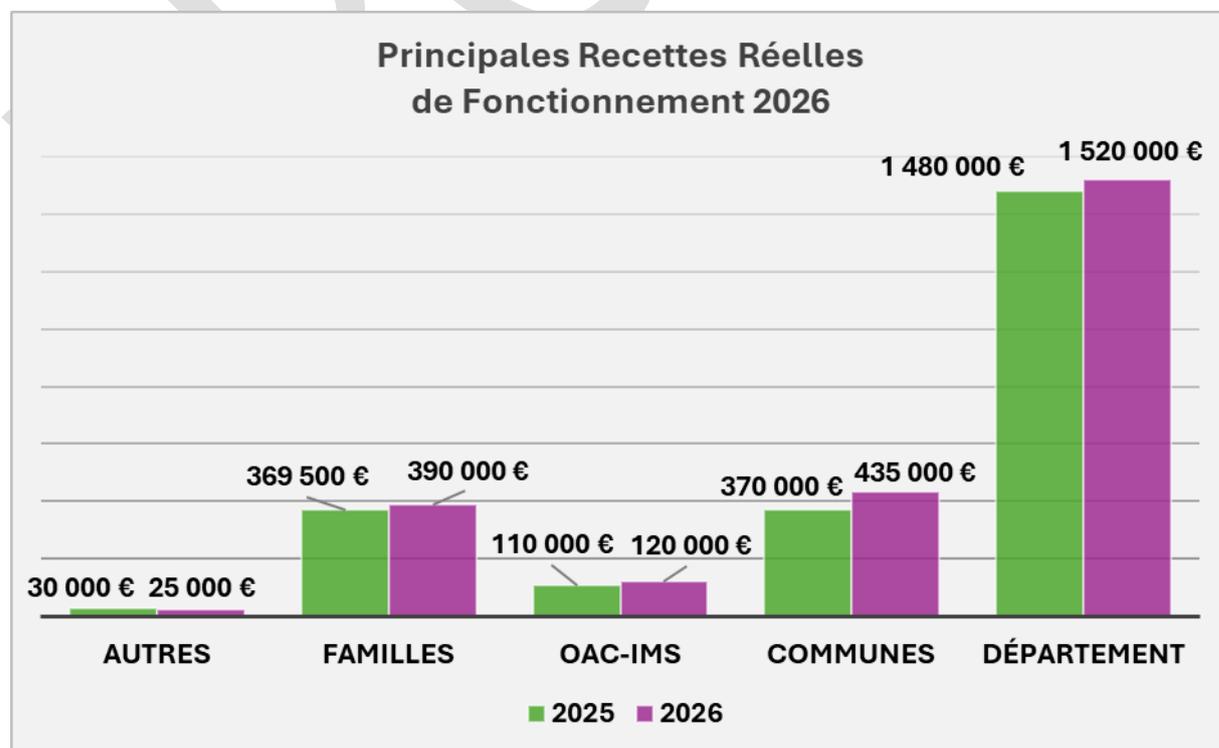
Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 722 510,55 €** (+ 6.79 % par rapport au budget primitif 2025).

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du Conservatoire.

## 1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2026, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 490 432,00 €. S'y ajoute l'excédent de fonctionnement reporté 2025 de 232 078,55 € suivant l'autorisation de reprise anticipée accordée par le Comptable Public, soit un total de recettes de **2 722 510,55 €**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres	Intitulés	BP 2025	DM 2025	BP 2026	%
013	Atténuations de charges	10 000.00 €			
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	330 000.00 €	39 500.00 €	390 000.00 €	5.55%
74	Dotations et participations	1 960 000.00 €		2 075 000.00 €	5.87%
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00 €		25 000.00 €	25.00%
78	Reprises sur dépréciations des actifs circulants			432.00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1</i>		<i>190 000.00 €</i>		<i>232 078.55 €</i>	<i>22.15%</i>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 510 000.00 €</b>	<b>39 500.00 €</b>	<b>2 722 510.55 €</b>	<b>6.79%</b>



**Les produits des services (chapitre 70)** s'élèvent à 390 000 € et intègrent la facturation des inscriptions des élèves, ce chapitre est en hausse de +5.55 % par rapport à 2025.

	2024/2025	2025/2026	%
Total des effectifs	1 284	1 468	14%

*Au 22/01/2026 :*                      *Inscriptions réalisées*                      **1 335**

*Inscriptions en cours de traitement*                      **133**

### **Les dotations et participations (chapitre 74)**

Composante essentielle des recettes pour le Conservatoire, avec 2 075 000 € attendus (soit +5.87% par rapport au BP 2025), au titre de :

- La participation du Département à hauteur de 1 520 000 € (+3 % par rapport au budget 2025) ;
- La participation des communes estimée à 435 000 € pour :
  - L'inscription des enfants en cours individuel ;
  - L'inscription des enfants dans le cadre des orchestres aux collèges (OAC) ;
- La participation des collèges (formation des orchestres aux collèges) et les interventions en milieu scolaire (IMS) pour un montant de 120 000 € ;

**Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** représentent 25 000 € et correspondent au remboursement du SDIS dans le cadre de la convention de mise à disposition de musiciens (vacations Fanfare).

**Les reprises sur dépréciations des actifs circulants (chapitre 78)** représentent un montant de 432 €, il s'agit d'une annulation partielle des provisions antérieurement constituées sur les actifs circulants (créances des familles).

Au **R002** : Report en fonctionnement inscrit à hauteur de **232 078,55 €**.

## **2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

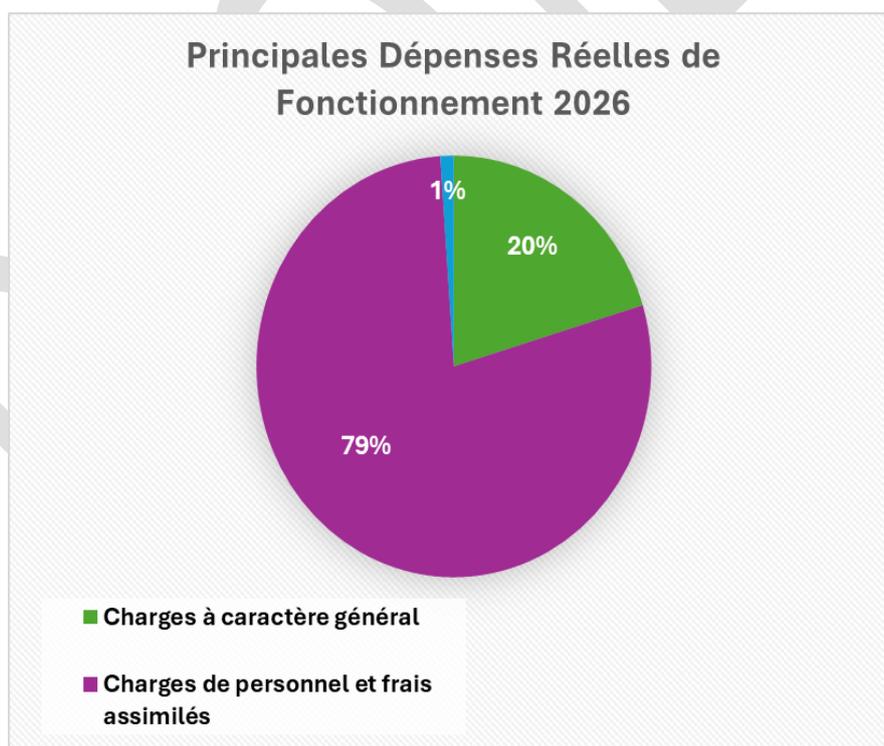
Pour l'année 2026, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2 722 510,55 €**.

Les dépenses de fonctionnement correspondent notamment aux frais d'administration générale, à la masse salariale, aux indemnités des élus, aux coûts des services et missions confiées aux prestataires.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Intitulés	BP 2025	DM 2025	BP 2026	%
011	Charges à caractère général	478 915.00 €	39 500.00 €	535 285.55 €	3.25%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 963 400.00 €		2 112 000.00 €	7.57%
65	Autres charges de gestion courante	30 800.00 €		29 500.00 €	-4.22%
67	Charges spécifiques	3 000.00 €		1 000.00 €	-66.67%
68	Dotations aux dépréciations et provisions	1 850.00 €			
023	Virement à la section d'investissement	- €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 035.00 €		44 725.00 €	39.61%
<i>D 002 Déficit de fonctionnement reporté N-1</i>					
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 510 000.00 €</b>	<b>39 500.00 €</b>	<b>2 722 510.55 €</b>	<b>6.79%</b>

Ces inscriptions budgétaires portent le montant des dépenses réelles 2026 à 2 677 785,55 €.



### **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Prévision à la hausse sur ce chapitre de +3.25 % par rapport au budget 2025, dont la somme est établie à 535 285,55 €.

- Evolution de la quotité horaire des enseignants en prestations de services (3 professeurs de danse et 2 professeurs de musique/chant) ;
- Nouveau Budget « Communication » pour un montant de 6 650 € ;
- Hausse des frais de déplacements professionnels.

## **Chapitre 012 - Charges de personnel**

Ce chapitre est en augmentation et représente le poste de dépense le plus important de la section de fonctionnement. Les charges de personnel s'établissent à 2 112 000 €, en augmentation de +7.57 % par rapport au budget 2025. Ces prévisions comprennent :

### **Nouveautés règlementaires 2026 :**

- 37,65 % : taux de cotisation patronal CNRACL + 3 points au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Protection sociale complémentaire des agents : couverture du risque Santé.

### **Créations de poste :**

L'augmentation du nombre d'élèves inscrits implique, par conséquent, le recrutement de professeurs.

- Recrutement de 3 professeurs (Violon/Alto, MIMS, FM/Piano) à temps complet (20h/20<sup>ème</sup>) ;

### **Avancement de carrière des agents (GVT - glissement vieillesse technicité) :**

- 7 agents présents sur le tableau d'avancement d'échelon (6 de catégorie B et 1 de catégorie C) ;
- 1 avancement de grade de catégorie A : Hors classe (évolution de carrière) ;
- 1 promotion interne de catégorie B (sous réserve d'admission).

La situation liée aux deux arrêts maladie, conjuguée à la présence d'un agent en surnombre, a conduit le Conservatoire à mobiliser le poste de remplacement maladie, qui aurait pourtant dû être reconduit sur l'exercice 2026. La libération du poste en surnombre permettrait de débloquer le recrutement d'un poste administratif. À ce jour, les deux arrêts maladie sont effectivement remplacés, mobilisant ainsi deux postes depuis la rentrée scolaire 2025-2026.

## **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Baisse enregistrée de -4.22 % par rapport au budget 2025. Il regroupe notamment les indemnités des élus, les remises gracieuses accordées aux familles en cas de circonstances exceptionnelles ainsi que les redevances pour licences, sauvegardes et autres logiciels. La somme portée à ce chapitre s'élève à 29 500 €.

## **Chapitre 67 - Charges spécifiques**

Une somme de 1 000 € est inscrite en prévision de titres de recettes annulés sur exercices antérieurs (cotisations des familles).

## **Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ce chapitre d'un montant de 44 725 € inclus les échéances d'amortissements connues, une estimation des échéances d'amortissement au prorata temporis ainsi qu'un rattrapage d'amortissements.

Pour rappel, le Conservatoire est tenu de rattraper des amortissements non comptabilisés sur plusieurs exercices. Ce rattrapage obligatoire sera réalisé à hauteur de 10 915.75 € pour l'exercice 2026.

### III. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations non courantes et ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du Conservatoire. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 86 244.01 € (-32.96 % par rapport au budget 2025).

En dépenses, on retrouve principalement l'acquisition des instruments de musique, quant aux recettes, elles proviennent de l'amortissement des immobilisations.

#### 1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement estimées pour l'année 2026 représentent **86 244.01 €**. La section d'investissement de l'exercice 2025 présente un solde d'exécution positif de 41 519.01 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	BP 2025	BP 2026	%
10	Dotations, fonds divers et réserves	96 203.32 €		
021	Virement de la section de Fonctionnement	- €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 035.00 €	44 725.00 €	39.61%
041	Opérations patrimoniales	400.00 €		
<i>Restes à Réaliser N-1</i>				
<i>R 001 Excédent d'investissement reporté N-1</i>			41 519.01 €	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>128 638.32 €</b>	<b>86 244.01 €</b>	<b>-32.96%</b>

#### 2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les prévisions des dépenses d'investissement 2026 sont de l'ordre de **86 244.01 €**.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	BP 2025	BP 2026	%
21	Immobilisations corporelles	126 085.21 €	86 244.01 €	-31.60%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €		
041	Opérations patrimoniales	400.00 €		
<i>Restes à Réaliser N-1*</i>				
<i>D 001 Déficit d'investissement reporté N-1</i>		2 153.11 €		
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>128 638.32 €</b>	<b>86 244.01 €</b>	<b>-32.96%</b>

(\*) Les restes à réaliser (RAR) sont des engagements juridiques donnés à des tiers découlant de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice qui vient de s'achever.

## IV. DONNEES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

### 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2026

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de Fonctionnement votés	2 722 510.55 €	2 490 432.00 €
<b>REPORTS</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	232 078.55 € (si excédent)
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 722 510.55 €</b>	<b>2 722 510.55 €</b>

INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'Investissement votés	86 244.01 €	44 725.00 €
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser N-1		
	001 Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	(si solde négatif)	41 519.01 € (si solde positif)
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>86 244.01 €</b>	<b>86 244.01 €</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>2 808 754.56 €</b>	<b>2 808 754.56 €</b>
------------------------	--	-----------------------	-----------------------

### 2. ÉVOLUTION BUDGETS 2025/2026

	BP+DM 2025	BP 2026	%
FONCTIONNEMENT	2 549 500.00 €	2 722 510.55 €	6.79%
INVESTISSEMENT	128 638.32 €	86 244.01 €	-32.96%
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>2 678 138.32 €</b>	<b>2 808 754.56 €</b>	<b>4.88%</b>

### 3. ÉTAT DE LA DETTE

Pour l'exercice 2026, le Conservatoire n'a pas prévu de recourir à l'emprunt.

## V. ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

	BP 2025	BP 2026	%
Recettes réelles de Fonctionnement	2 359 500.00 €	2 490 432.00 €	6%
Report de l'excédent de Fonctionnement	190 000.00 €	232 078.55 €	22%
<b>Total des recettes de Fonctionnement</b>	<b>2 549 500.00 €</b>	<b>2 722 510.55 €</b>	<b>7%</b>
Dépenses réelles de Fonctionnement	2 517 465.00 €	2 677 785.55 €	6%
Intérêts des emprunts	- €	- €	
Remboursement en capital	- €	- €	
<b>Epargne de Gestion</b>	<b>32 035.00 €</b>	<b>44 725.00 €</b>	<b>40%</b>
<b>Epargne Brute</b>	<b>32 035.00 €</b>	<b>44 725.00 €</b>	<b>40%</b>
<b>Epargne Nette</b>	<b>32 035.00 €</b>	<b>44 725.00 €</b>	<b>40%</b>

Sans dette, les trois épargnes sont identiques, ce qui reste rare dans les collectivités.

### DÉFINITION DES ÉPARGNES

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

**Epargne Brute** : Recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « capacité d'autofinancement brute (CAF brute) » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipement.

**Epargne de Gestion** : Epargne brute plus intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

**Epargne Nette** : Epargne de gestion moins annuité du capital de la dette **ou** Epargne brute moins remboursement de la dette. Appelée aussi, « capacité d'autofinancement nette (CAF nette) », elle représente l'épargne disponible pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement après déduction du capital de la dette.

